

# LE CERCLE DES MÉCÈNES

En devenant mécène du Grenier à sel, votre entreprise ou fondation participe au développement d'un lieu culturel unique au croisement de l'art et de l'innovation.

## NOS VALEURS

S'engager pour le Grenier à sel c'est :

- soutenir la **création** d'artistes émergents ;
- favoriser l'**accès des publics** à l'art et l'innovation ;
- participer au développement de l'**offre culturelle locale** ;
- se positionner en tant qu'**acteur de l'innovation**.

## LES PROJETS À SOUTENIR

Nos mécènes peuvent soutenir :

- la **programmation** des expositions et autres événements ;
- les actions de **médiation** (tous publics ou publics spécifiques) ;
- la **production** d'une œuvre ;
- la publication d'un **catalogue** ;
- le **fonctionnement du lieu** et son ouverture à l'année.

	DONATEUR	BIENFAITEUR	GRAND MÉCÈNE	FONDATEUR
<b>Montant du don</b> <i>Coût réel après déduction fiscale (1)</i>	<b>2 000 €</b> 800 €	<b>5 000 €</b> 2 000 €	<b>8 000 €</b> 3 200 €	<b>10 000 €</b> 4 200 €
<b>PÉRIMÈTRE DU MÉCÉNAT</b>				
Une exposition	•			
Deux expositions		•		
Deux expositions et le Festival d'Avignon			•	
Programmation 2022 (expositions, spectacles, rencontres, etc.) incluant les 10 ans d'EDIS				•
<b>ACCÈS AUX ÉVÉNEMENTS</b>				
Visite commentée pour les clients et collaborateurs (25 p. max.)	•	•	•	•
Visite privative pour les clients et collaborateurs, suivie d'un apéritif (25 p. max)		•	•	•
Atelier privatif pour les enfants des clients et collaborateurs (10 p. max)		•	•	•
10 invitations pour le spectacle du mois de juillet			•	•
Intervention artistique au sein de l'entreprise (rencontre avec un artiste ou autre)			•	•
1 journée de privatisation du Grenier à sel pour un événement de l'entreprise			•	•
<b>VISIBILITÉ</b>				
Mention et/ou logo sur tous les supports print et web liés à l'évènement soutenu	•	•	•	•
Logo sur place sur les supports liés à l'évènement soutenu (kakemono en façade)		•	•	•
Mention de l'entreprise dans les dossiers de presse et le catalogue d'exposition		•	•	•
Logo sur tous les supports print et web de la programmation annuelle				•
Opération de communication ciblée sur le mécène (sur nos outils web ou au Grenier à sel)				•

(1) Quel que soit le montant de votre don effectué en numéraire, en nature ou en compétence, 60% de la somme viennent en réduction de l'impôt sur les sociétés et vous pouvez bénéficier de contreparties jusqu'à 25% du montant du don.

## COMMENT NOUS SOUTENIR

Nos mécènes peuvent nous soutenir de plusieurs manières :

- **mécénat numéraire** : dons financiers qui nous donnent les moyens de développer nos activités.
- **mécénat en nature** : prêt ou don de matériel nécessaire à la mise en œuvre de nos activités.
- **mécénat de compétence** : mise à disposition de personnel compétent et formé pour la mise en place d'actions de médiation spécifiques par exemple (ateliers d'initiation à la programmation informatique, robotique etc.).